



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 30 JUILLET 2020 À 18H30
SALLE DU LAC D'HOSSEGOR - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 22 juillet 2020)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 16

Absents représentés : 1

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 30 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le trente du mois de juillet, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle du Lac d'Hossegor au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre Froustey.

Présents :

Mesdames Casteras Line, Couderc Sylvie, De Artèche Sylvie, Gayon Marie-Antoinette, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Maité Libier ;
Messieurs Arbeille Henri, Boireau Philippe, Yohann Dalmay, Darets Benoît, Dumas Jean-Louis, Froustey Pierre, Laffitte Pierre, Prosper José et Trézières Yves.

Absents représentés :

Monsieur Daulouède Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur Froustey Pierre.

Secrétaire de séance : Dalmay Yohann.

OBJET : FINANCES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS

Rapporteur : Monsieur le Président

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de l'établissement)
- le bilan comptable, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, doit être voté préalablement au compte administratif.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;



VU le compte de gestion du budget principal du centre intercommunal d'action sociale de MACS transmis par le comptable public, tel qu'annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil d'administration d'examiner, de débattre et d'arrêter le compte de gestion avant de pouvoir valablement statuer sur le compte administratif du budget principal ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité d'approuver les résultats du compte de gestion 2019 du budget du Centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud, tels que retracés dans le tableau ci-après :

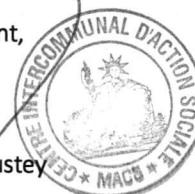
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	4 878 294,66 €	21 855,80 €
Dépenses	4 845 194,01 €	31 125,44 €
Résultat de l'exercice 2019	33 100,65 €	-9 269,64 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	208 654,11 €	

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 30 juillet 2020

Le président,

Pierre Froustey



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040029

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020 CIAS MA



ID : 040-200009868-20200730-30072020D02A-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2019

45600 - CIAS MACS

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					93 077,65
Investissement	102 347,29		-9 269,64		115 576,46
Fonctionnement	82 475,81		33 100,65		208 654,11
TOTAL I	184 823,10		23 831,01		
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III			23 831,01		208 654,11
TOTAL I + II + III	184 823,10				



Résultats budgétaires de l'exercice

45600 - CIAS MACS

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	130 103,09		
Titres de recette émis (b)	21 855,80	4 975 835,81	5 105 938,90
Réductions de titres (c)		4 978 702,69	5 000 558,49
Recettes nettes (d = b - c)	21 855,80	100 408,03	100 408,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	130 103,09		
Mandats émis (f)	32 436,65	4 975 835,81	5 105 938,90
Annulations de mandats (g)	1 311,21	5 212 560,58	5 244 997,23
Depenses nettes (h = f - g)	31 125,44	367 366,57	368 677,78
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 845 194,01	4 876 319,45
(d - h) Excédent		33 100,65	23 831,01
(h - d) Déficit	9 269,64		